

Une première à l'échelle nationale

Par une ordonnance du 9 avril 2021, le juge des référés du Tribunal Administratif de Grenoble a suspendu la majeure partie des unités touristiques nouvelles du SCoT du Pays de Maurienne. En effet, le Syndicat du Pays de Maurienne n'a pas tenu compte des réserves de la Commission d'enquête.

Le projet dit « la Croix du Sud », qui prévoit de relier Valfréjus et Valmeinier en passant par Oreille, détruirait des sites naturels particulièrement riches et impacterait très lourdement un paysage exceptionnel encore vierge d'aménagements et le projet de liaison très contesté entre Albiez-Montrond et Les Karellis, dont l'impact visuel serait exorbitant et les conséquences sur les milieux naturels extrêmement lourdes, sont suspendus jusqu'au jugement sur le fond. Sont également suspendus plusieurs autres projets d'extension de domaines skiables sur Valmeinier, Aussois et Val Cenis.

Cette suspension d'unités touristiques nouvelles et d'une partie d'un schéma de cohérence territoriale est une première à l'échelle nationale.

Un coup de frein bienvenu

Ce coup de frein est le bienvenu pour stopper cette fuite en avant des élus pris de panique face au réchauffement climatique galopant qui condamne à brève échéance une économie touristique basée sur le seul ski de piste.

Quand nos décideurs prendront-ils enfin conscience de l'impérative nécessité de préserver les milieux naturels et les paysages ? C'est ainsi que la montagne restera attractive pour une population active attachée au cadre de vie et pour un tourisme plus qualitatif et mieux réparti sur l'année.

La suite ?

Au-delà de cette suspension, le juge doit maintenant se prononcer au fond sur l'annulation du SCoT. Cette victoire historique renforce notre confiance pour la suite de ce dossier.

Nous formons avec vous, nos sentinelles de terrain, nos avocats et juristes, **une équipe de choc et sommes en marche pour sauver la Maurienne.**

12 novembre 2020 : première victoire avec la suspension des travaux de remplacement du télésiège de la Fournache.

Cette deuxième victoire est à nouveau la vôtre, sur le terrain et devant les juges, grâce à vos dons.

Restons toutes et tous mobilisés pour la Maurienne et à bientôt pour d'autres nouvelles.

Eric Feraille
Président de FNE Auvergne-Rhône-Alpes